

France Travail : une CGT au cœur du combat

pour défendre nos missions, nos métiers et notre avenir !

Après la 1ère réforme Assurance Chômage du gouvernement en 2019 qui a baissé drastiquement les droits des privés d'emploi, lors de la campagne présidentielle de 2022, Emmanuel Macron a confirmé les attaques contre les travailleurs (avec ou sans emploi).

Elles se sont traduites concrètement dès septembre 2022 suite aux annonces d'« [Objectif Plein Emploi](#) » : réformes libérales des retraites, des lycées professionnels, de l'Assurance Chômage et du Service Public de l'Emploi par la création de France Travail et de son réseau territorialisé.

Au prétexte d'atteindre un taux statistique de 5% de chômage en 2027 et de répondre aux besoins de main d'œuvre de certains employeurs, le gouvernement entend nous faire travailler plus longtemps, développer « un vivier de main d'œuvre » disponible, diviser et opposer les travailleurs avec et sans emploi, accroître les contraintes à l'encontre des chômeurs et de tous les allocataires des minima sociaux pour leur imposer de reprendre un emploi non choisi.

Après une pseudo « concertation » menée par Thibaut Guilluy (Haut-Commissaire à l'emploi et à l'engagement des entreprises) et la remise de son rapport contenant 99 propositions ([voir notre analyse](#)) le 19 avril 2023, après la mise en œuvre des expérimentations concernant « un nouvel accompagnement » des personnes au RSA sur 18 territoires ([voir nos communications](#)), la loi dite « Plein emploi » (votée définitivement le 9 novembre au Sénat et le 14 novembre à l'Assemblée Nationale) transforme en profondeur les missions du Service Public de l'Emploi et va impacter nos activités quotidiennes.



Derrière l'objectif du « plein emploi », le gouvernement s'attaque aux chômeurs plutôt qu'au chômage !

La loi prévoit qu'avant fin 2024, les jeunes suivis par la Mission Locale, les TH et bénéficiaires de l'AAH suivi par Cap Emploi ainsi que tous les ARSA ET leur conjoint devront être obligatoirement inscrits à France Travail. Toutes les personnes inscrites seront soumises à 15h d'activité minimum par semaine.

La loi renforce également les dispositifs de sanctions (Offre Raisonnable d'Emploi, suspension ou radiation confiées aux plateformes du CRE). Il s'agit bien de contrôler plutôt qu'accompagner, forcer à la reprise d'emploi plutôt que d'exercer le Conseil en Évolution Professionnelle ou un Accompagnement Global.

Alors que dans un contexte d'inflation galopante la pauvreté ne cesse de croître, que les associations caritatives peinent à répondre aux besoins vitaux de plusieurs millions de personnes, que le chômage est déjà reparti à la hausse, avoir **la capacité de priver du minimum vital - qui permet juste de survivre - est d'une inhumanité sans nom.**

Derrière l'objectif du « plein emploi », le gouvernement veut libéraliser et territorialiser le Service Public de l'Emploi

La loi prévoit qu'au 1er janvier 2024, Pôle emploi devienne « France Travail » et que le réseau soit désormais intitulé le « Réseau Pour l'Emploi ».

Ce Réseau intègre donc, en plus des acteurs ayant une mission de Service Public liée à l'insertion professionnelle et l'indemnisation, « *les organismes publics ou privés dont l'objet consiste en la fourniture de services relatifs au placement* », « *les entreprises de travail temporaire* », les SIAE, la CAF...

L'intégration des Opérateurs Privés de Placement (OPP) et des agences d'intérim a pour seul objectif **l'augmentation de leurs « parts de marché » dans l'accompagnement des chômeurs et des entreprises**. De fait, ils auront accès aux fichiers des demandeurs d'emploi et des employeurs grâce aux « services numériques communs ». **Les privés d'emploi pourront même être orientés auprès des OPP dès l'inscription pour réaliser le diagnostic global puis leur accompagnement.**

La territorialisation du Réseau et ses échelons régionaux, départementaux et locaux – animés par le Préfet de Région ou du Département (donc du Ministère de l'Intérieur et non de l'Emploi) et le Président de la Collectivité Territoriale correspondante, risque de mettre en place des orientations différenciées mettant à mal l'égalité de traitement de tous les citoyens. De plus, un pilotage par les résultats est prévu à tous les niveaux.

Derrière l'objectif du « plein emploi », Ce sont nos missions et nos métiers qui sont attaqués

Dès la fin de cette année, une nouvelle convention tripartite Etat - France Travail – Unedic va mettre en musique les orientations de la loi et les évolutions de l'Assurance Chômage. D'ores et déjà, le ministre a annoncé la nécessité pour France Travail de gagner en productivité et efficience !

Les conséquences immédiates sur nos missions et conditions de travail sont nombreuses, notamment :

- Transformation de nos missions avec **l'abandon pur et simple du Conseil en Évolution Professionnelle** et de l'offre de service actuelle (suivi, guidé, renforcé),
- Développement des accompagnements intensifs conditionnés à 15h d'activités hebdomadaires en lien avec les métiers en tension et **mise en concurrence avec des opérateurs privés** pour les plus proches de l'emploi,
- **Mutualisation des équipes « entreprises »** avec les opérateurs et partenaires France Travail qui va augmenter la pression sur les CDE (des « revues d'effectifs » CDE ont déjà commencé dans certaines régions).

Mais aussi :

- **Interrogations sur le devenir des équipes indemnisation**, domaine absent des concertations France Travail, mais l'individualisation de l'activité et leurs mises à distance de l'accueil peuvent laisser imaginer leur « plateformes » à l'image de PES.
- **Menaces sur les agents en Pôle Appui Gestion** puisqu'il y est prévu des gains d'opérationnalité, transférés vers les équipes contrôle qui devront être renforcées
- **Inquiétudes pour les fonctions supports**, absentes également du projet. Mais si des gains de productivité doivent être faits au niveau du réseau, ce sont ces agents en fonction support qui seront ciblés,
- **Interrogations sur l'encadrement** avec des niveaux de gouvernance où Pôle Emploi ne sera en aucun cas le décideur.

Ce changement profond de nos missions, de l'organisation, de la mise en concurrence entre les différents acteurs du réseau, tout comme la politique de contrôle et de sanctions accrues, couplée avec une baisse des droits d'allocations chômage auront un impact important sur nos conditions de travail.

De plus, Pôle emploi a aujourd'hui la particularité d'être une branche mono entreprise. Avec la création du « Réseau pour l'emploi » la création d'une branche professionnelle de ce réseau dans lequel se retrouveraient les différentes institutions (dont Pôle emploi/ France Travail) est une possibilité à moyen terme.

Dans ce cadre-là, une renégociation de la Convention Collective Nationale serait un vrai risque, il suffit de rappeler ce qu'a pu donner « le meilleur des deux » lors de la création de Pôle emploi.

La CGT Pôle emploi, votre outil pour analyser, Vous informer et vous défendre !

Depuis plus d'un an, la CGT mène un travail d'information et d'explication auprès de tous les agents (HMI, Journées d'étude...) et de tous les élus. Du « Comité des Parties Prenantes de Thibaut Guilluy » aux rencontres avec élus départementaux, régionaux, députés ou sénateurs, **toute la CGT (la Confédération, nos Fédérations, les syndicats impactés : la CGT Pôle emploi, la CGT Mission Locale, la CGT CAP Emploi, la CGT de la Fonction Publique Territoriale, la CGT de l'Education Nationale, la CGT Intérim et la CGT du secteur associatif d'insertion) travaille** pour défendre un réel Service Public de l'Emploi et un droit à une juste indemnisation au service des besoins de la population.

La CGT est toujours dans l'action : [Retrouvez ici toutes nos communications.](#)

La CGT Pôle Emploi porte une autre vision du Service Public de l'Emploi réellement tourné vers les besoins des agents et les attentes des usagers.

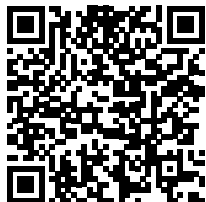
Voter pour la CGT, c'est revendiquer :

- **Un Service Public de l'Emploi répondant aux attentes des privés d'emploi permettant de les accompagner selon leur projet professionnel et de les indemniser.**
- **Un Service Public de l'Emploi respectueux des personnels et des privés d'emploi.**
- **Un Service Public de l'Emploi ayant les moyens financiers et humains en CDI pour exercer ses missions**

Voter pour la CGT, c'est garantir la défense de nos missions et de nos métiers par une CGT présente chez tous les opérateurs concernés par France Travail, en capacité de se rassembler, de se mobiliser et de peser dans toutes les négociations !

**Dans les instances, sur le terrain, dans les négociations,
La CGT EST DE TOUS LES COMBATS !**

Retrouvez **ICI** la vidéo de la CGT - Sophie Binet appelle à voter pour la CGT Pôle emploi



Du 13 au 23 novembre

Votons **la cgt**
Pôle emploi